

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Lundi 18 décembre 2023* à 20h00

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2023

Date d'affichage : 11 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÈMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés :

Monsieur GAUTIER Patrick a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2023

Le compte rendu du 30 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour. Madame AUDIANNE Marie-Claude a demandé que soit noté sur un compte rendu le montant des recettes et dépenses de la saison de pêche : les dépenses s'élèvent à 2013.00€ (1683.00€ d'achat de poissons et 330.00€ d'indemnités de régisseurs) et les recettes à 1132.00€.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits au chapitre 012 Charges de personnel et rappelle que sur ce chapitre il ne peut être appliqué la fongibilité.

Il expose ensuite la décision modificative correspondante à cette augmentation de crédit. Celle-ci consiste à effectuer un mouvement de crédit.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

DM3 BP COMMUNE 2023 : Augmentation de crédits au chapitre 012

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D65888: autres charges de gestions courantes	1 000,00 €			
TOTAL D65 : charges de gestions courantes	1 000,00 €			
D6453 : Cotisation aux caisses de retraite		1 000,00 €		
TOTAL D012 : Charges de personnel		1 000,00 €		
Total Général	1 000,00 €	1 000,00 €		

PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 qui prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution ou non de cette prime ainsi que sur les montants. Il est précisé que 7 agents sont concernés pour un coût maximum de 3 518,88 € si le conseil municipal vote l'attribution de cette prime au montant maximum prévu par l'arrêté.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- d'instaurer la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat prévue par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023,
- de voter les montants maximums.
- de verser cette prime en 1 fois au mois de janvier 2024

DEMANDES DE SUBVENTION PROJET DE SECURISATION RD7 ET RUE DES ACACIAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire les demandes de subvention DETR, DSIL, AMENDES DE POLICE et DSR 2024 pour le projet de sécurisation du bourg (RD7 et Rue des Acacias), pour le montant total estimé par l'ATD 41, soit 209 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter les subventions DETR, DSIL, AMENDES DE POLICE et DSR 2024 pour le projet de sécurisation du bourg (RD7 et Rue des Acacias), pour le montant total estimé par l'ATD 41, soit 209 000 € HT, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes aux dossiers.

LOI APER

Monsieur le Maire rappelle le caractère obligatoire de délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune (loi APER). Il informe également qu'il n'y a pas de remarques inscrites sur le registre mis à disposition de la population en Mairie. Il propose donc de retenir comme zone le projet de FRESNES-CORMERAY dont la commune avait émis un avis favorable, ainsi que les toitures des bâtiments communaux et le terrain communal Rue du Vert Bois.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de définir les ZAENR communales suivantes :

- le projet Fresnes-Cormeray situé sur la parcelle A2 lieu-dit les Rasoirs de 6,920 ha
- les toitures des bâtiments communaux
- la parcelle de C 246 situé lieu-dit le château de Rougeou de 4,76 ha

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la mise à disposition d'une proposition de fiche agent pour aider au recrutement du futur employé communal préparée par Mr DE WEDUWE Willy.

- de la visite du nouveau prêtre de la paroisse Don Antoine STOREZ qui a bien précisé que la sonorisation de l'Eglise n'était pas nécessaire et que cette dépense est supportée par la paroisse et non par les communes.
- Que le repas des aînés s'est bien déroulé et que les colis sont presque tous distribués, entre les permanences et les portages à domicile. Mme AUDIANNE Marie-Claude trouve regrettable que le pain pour le repas n'ait pas été pris à la boulangerie de Fresnes comme les années passées. En fait, le pain était déjà compris dans le montant du prestataire.
- Que la date du repas pour 2024 a été fixée au 7 décembre
- Que la porte des salles multi-activités est réparée et que la serrure de la petite porte du foyer communale est cassée. Elle va être réparée. L'entrée se fait provisoirement par la porte de la cuisine.

Monsieur BELTRAN Raphaël informe le Conseil Municipal :

- Que le bulletin municipal est en cours de préparation. La distribution serait prévue pour le 20 janvier 2024. La prochaine réunion de la commission communication est prévue le 11 janvier 2024.
- De la reconduction du cinéma plein air. Il attend le retour des choix de film par mail.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal :

- L'empoissonnement de l'Etang s'est fait en présence des enfants de l'école
- Que les cloches de l'église ne fonctionnent pas actuellement car lorsqu'elles se mettent en route, elles font disjoncter le bâtiment. L'entreprise de réparation est prévenue et va intervenir pour vérifier d'où vient le court-circuit

Madame SAUGER-PLOUY Séverine informe le Conseil Municipal :

- Que le Noël de l'école s'est bien passé. Tout le monde était content.
- Que le repas de Noël de la cantine aura lieu vendredi 22 décembre au foyer communal

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande :

- où en est l'étude sur la boulangerie. Elle suit son cours. Les conseillers seront prévenus dès la réception de nouvelles informations.
- Pourquoi il n'y a pas d'éclairage de Noël cette année. La raison est la même que pour l'année passée : la réduction des horaires de l'éclairage public (sobriété énergétique).

Monsieur DE WEDUWE Willy :

- demande où en est le droit de passage du bourg et évoque celui de la maison Rue de Fougères. Le droit de passage du bourg suit son cours avec le nouveau futur propriétaire.
- Informe de la panne d'EP rue de l'Orme et rue du Vert Bois. A voir également Rue de la Taille Picard
- Propose de faire une journée citoyenne pour boucher les trous sur la voirie
- Rappelle que l'élagage des arbres Allée du parc reste encore à faire. Voir pour faire actualiser les anciens devis et en demander d'autres.

Monsieur GAUTIER Patrick :

- demande où en est le remplacement des potelets bois manquants rue des Acacias. Ils seront remplacés lors des travaux de sécurisation de la rue.
- précise que les horaires d'ouverture de la mairie apparaissent bien, maintenant, sur panneau pocket.

La séance est levée à 21h

Le Maire,
P. TORSET.